



septembre 2026

A tous les ménages de la Commune Le Mouret

Service de broyage de branches à domicile

Semaine 45 : entre le lundi 2 et le vendredi 6 novembre 2026

La tournée de broyage de branches à domicile d'automne aura lieu aux dates indiquées ci-dessus.

Pour ce faire, il vous suffit de vous inscrire, auprès de l'administration communale, au moyen du talon réponse ci-dessous, à nous faire parvenir **au plus tard d'ici au 27 octobre 2026.**

Conditions :

1. Les 30 premières minutes de broyage sont gratuites, si le temps de broyage nécessaire dure plus de 30 minutes, il vous sera facturé Fr. 15.00 par tranche de 5 minutes.
2. Le tas de branches à broyer devra être préparé, au plus tard, le week-end du 1^{er} novembre 2026. Il devra être entreposé à un endroit accessible au tracteur et à la broyeurse, en bordure de route. Les branches doivent être entassées convenablement (dans le même sens) pour faciliter la manutention. Diamètre maximum des branches : 12 cm.
3. En cas de mauvaises conditions météorologiques, protégez votre tas de manière à ce que les branches demeurent sèches.
4. Les copeaux resteront sur place à votre disposition.



**Talon réponse à retourner d'ici au mardi 27.10.2026 à la
Commune Le Mouret - CP 13 - 1724 Le Mouret
inscription au service de broyage de branches à domicile - semaine 45**

Nom : Prénom :

Adresse :

Secteur/village : 1724 Le Mouret

Téléphone fixe : Natel :

J'ai lu et j'accepte les conditions mentionnées plus haut.

Date : Signature :